L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co., No 73, Rue de Chartres, entre Conti & Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 JUILLET 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, S. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

MARDI MATIN, 15 JUILLET.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co., à 10 heures—Fil en bobines, mousselines et baréges et marchandises sèches de maison.
Par R. B. Sykes, à son magasin d'encan — Habillements et chapeaux.

LE PAYEMENT des taxes municipales.

Nous sommes prévenus par un avis publié dans tous les journaux de la ville que le moment de payer les taxes municipales est arrivé. Le délai même pour exécuter ce paiement était expiré à la fin de juin ; mais suivant les termes de la dernière loi, on peut gagner le mois de juillet en subissant les frais de l'annonce relative aux contribuables retardataires. Ce nouveau délai expirera dans quinze jours, après quoi les comptes seront livrés à l'avocat de ville qui les livrera lui-même aux justices de paix respectives et les frais, les vrais frais de poursuite, commenceront pour les contribuables. Nous écrivons cet article à l'effet de les leur épargner.

M. A. Giffen, notre fidèle trésorier, ne fait que se conformer à la loi en publiant les noms des contribuables retardataires et il ne fera encore que se conformer à la loi en remettant entre les mains de la justice les bills qui n'auront pas été payés avant la fin de juillet courant. Puisque la loi le veut ainsi, nous n'avons pas à blâmer une mesure prévue, connue, et qui chaque année se renouvelle à la même époque. Mais nous nous demandons si, pour cette fois, il ne serait pas possible d'obtenir un délai pour le payement des taxes arriérées.

Nous nous adressons cette question parce qu'elle nous a été faite par beaucoup de propriétaires et parce que nous savons que beaucoup d'entr'eux seront dans l'impuissance de les payer. Depuis long temps déjà ils sont privés de presque tous leurs revenus fonciers. Les loyers bien que généralement réduits ne se payent pas mieux et, dans une grande partie de la ville, ils ne se payent pas du tout. Pour bien comprendre la situation des choses en ce qui concerne cette matière, il faut diviser la Nouvelle-Orléans en cinq catégories distinctes et ce être : la première catégorie se compose de magasins ou de cafés, heureusement situés, dont les loyers se payent moyennant réduction ; la seconde se compose de magasins et de maisons de résidence dont les loyers se payent fort mal même après une réduction considérable ; la troisième consiste exclusivement en maisons d'habitation dont les locataires promettent seulement de payer et payeront on ne sait quand ; la quatrième est habitée par des locataires qui ne payent pas et qui très probablement ne payeront jamais ; enfin la cinquième n'est pas louée du tout et par conséquent ne rapporte rien ni en argent ni en promesses.—Où trouver dans cette situation de quoi payer les taxes, les réparations et les compagnies d'assurance ? Notons bien que le payement des polices d'assurance est encore plus important que le payement des taxes, car la municipalité elle-même est tout aussi intéressée dans le premier que dans le second. Il est clair qu'une bâtisse qui brule, et qui ne se reconstruit pas, ne livre plus au fisc que le terrain même occupé avant l'incendie. Le fisc conséquemment, y perd l'assessment de la bâtisse.

Dans l'intérêt général, il faut donc payer l'assurance avant de payer la taxe. En ce cas, il faut aussi réparer les maisons pour les conserver à la ville et au trésor municipal.

Si maintenant nous joignons aux pertes causées par la privation de presque tout revenu sur les loyers, celles bien autrement considérables qui sont, depuis plus de six mois, le résultat de la disette des denrées alimentaires et les autres pertes encourues par suite de nos révolutions dans nos moyens de circulation et d'échange, nous serons surpris du total et nous nous demanderons avec une anxiété plus grande encore, comment on s'y prendra pour satisfaire le fisc. En vain, annoncera-t-on l'expiration de tous les délais, ces annonces ne feront venir ni l'argent ni les billets pas plus qu'elles ne feront revenir l'abondance dans l'alimentation de la ville.

En vain les bills seront-ils remis par le trésorier à l'avocat municipal pour qu'il en poursuive le payement devant les cours de justice, ces procédures ne donneront pas les moyens de payer à ceux qui n'ont pas ces moyens aujourd'hui et qui probablement ne les auront qu'à la reprise des affaires commerciales. Vendra-t-on faire saisir les propriétés ? Mais qui les achètera ? On ne peut faire saisir et vendre qu'en suivant les formalités de la loi et ces formalités rendraient tout essai de vente inutile. La dernière loi est celle qui nous régit en cette matière, de même que la loi pour l'annonce des payeurs de taxe délinquants, et si cette dernière peut être mise en vigueur sous le régime de la loi martiale, nous ne voyons pas pourquoi l'autre loi, celle qui gouverne les saisies, ne serait pas mise en vigueur aussi. Dès lors pourquoi le trésorier remettrait-il à l'avocat de la ville les comptes non payés, et pourquoi ce dernier en poursuivrait-il le recouvrement, puisqu'il est prouvé d'avance que cette poursuite n'aboutirait qu'à des frais inutiles ? Pourquoi voudrait-on ruiner deux fois des débiteurs qui succombent déjà sous la ruine ?

Nous ne voyons qu'un moyen de sortir de cette difficulté redoutable, c'est d'accorder un délai pour le payement des taxes de 1861. M. Giffen est à même de faire valoir cette mesure auprès de l'autorité militaire ; l'homme placé par cette autorité à la tête de la commission municipale qui a succédé à nos deux Conseils, M. Durell, faisait partie, comme M. Giffen, notre trésorier, du fameux Conseil de la réforme auquel la ville fut redevable de plusieurs innovations importantes en 1856, tous deux connaissent à fond nos affaires de ville, et nous ne doutons pas qu'ils ne puissent obtenir le délai dont nous parlons s'ils veulent se donner la peine de le demander au gouvernement actuel. Qu'ils agissent donc pour éviter aux contribuables les frais qui les menacent à l'expiration de ce mois.

Nous ne favoriserons nous-même cette mesure, que parce que nous savons qu'elle est possible, c'est-à-dire que parce que nous savons que la ville peut sans inconvénient attendre encore pendant quelque temps le recouvrement des taxes, si elle est gouvernée avec économie. Le dernier rapport du trésorier à une des dernières séances des Conseils, accusait une balance au comptant de $646,000. Les taxes payées depuis ont dû grossir ou tout au moins maintenir ce reliquat. La ville n'a pas encore, que nous sachions, épuisé l'émission d'un million en billets, votée par les Conseils ; cette émission avait été précédée d'une émission de $560,000, votée quelques mois auparavant. Ces deux ressources ont constitué pour la municipalité une somme de deux ou trois cent mille piastres plus forte que celle de tout le montant de la taxe foncière à percevoir pour 1861. Tous ces fonds ne sont pas dépensés et la ville ne doit pas être gênée au point d'exiger des contribuables appauvris ce qu'en vérité ils ne peuvent donner parce qu'ils ne l'ont pas.

Nous aurions beaucoup d'autres considérations à émettre, mais nous pensons en avoir dit assez pour faire comprendre l'inutilité des procédures ordinaires en ce qui concerne la perception des taxes. Nous nous trouvons dans des circonstances exceptionnelles et les contribuables fonciers, privés de la plus grande partie de leur revenu, ne doivent pas être obligés de supporter à eux seuls tout le poids de nos calamités.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

La question d'intervention.—La France et les Etats-Unis.

Les dépêches suivantes adressées à la Tribune de New York démentent les bruits d'intervention étrangère, mais laissent entrevoir que la ratification du traité entre les Etats-Unis et le Mexique pourrait devenir la cause d'une difficulté entre la France et les Etats-Unis :

Washington, 1er juillet 1862.

La rumeur que le gouvernement a été notifié par les ministres de France et d'Angleterre que la guerre devait immédiatement cesser, rumeur qui court ici depuis plusieurs jours, et qui a paru dans les colonnes d'un confrère très friand de canards de ce genre, est complètement dénuée de fondement.

Il est inconcevable que le gouvernement ait permis de la télégraphier, puisque, si on y eût ajouté foi, elle aurait pu causer plus de mal que les lettres concernant les récentes batailles sur le Chickahominy, lettres que l'on a refusé de laisser télégraphier.

Nous répétons ce que nous avons déjà affirmé d'après une excellente autorité, que le dernier steamer n'a apporté rien d'officiel ni de semi-officiel de la nature d'une offre de médiation, ou d'intervention dans nos affaires domestiques, sous quelque forme que ce soit.

La question de savoir ce que le gouvernement de la France ou celui de l'Angleterre se propose de faire dans l'avenir est une affaire de pure conjecture, aucun des deux gouvernements n'ayant encore parlé.

On nous assure encore, d'après une autorité digne de foi, que le ministre français n'a pas fait, comme on l'avait dit, de remontrances au département d'Etat ou à qui que ce soit contre la ratification du traité avec le Mexique.

Suivant la même autorité, cependant, on nous assure que tout indique que la France regarderait la ratification du traité comme un acte d'hostilité, et que si elle est ainsi disposée, elle pourrait saisir le prétexte pour une guerre avec nous.

STEAMER ARRIVÉ. — Le steamer Parkersburg, capitaine Hoffman, est arrivé hier de New York, d'où il était parti le 3. La Philadelphia, capitaine Barton, devait partir de New York le 5 de ce mois, et le Blackstone, capitaine Stevens, le même jour pour la Nlle-Orléans. Ces deux navires arriveront probablement ici demain ou après-demain. Le Creole, capitaine Couch, est annoncé pour le 15.

DE WASHINGTON.— A la résolution de la chambre des représentants pour avoir des informations sur l'organisation par le général Hunter de volontaires pour la défense de l'Union composés d'esclaves fugitifs, le général Hunter a répondu entr'autres les choses suivantes :

Je dois dire pour défendre ma conduite que sans mes nombreuses occupations qui prennent tout mon temps et réclament toute mon attention, on aurait pu espérer un résultat beaucoup plus satisfaisant et qu'au lieu d'un régiment, cinq ou six au moins, bien dressés, braves et complètement acclimatés, auraient déjà été ajoutés aux forces loyales de l'Union.

L'essai d'armer les noirs, autant que je m'y suis livré, a été un succès complet et merveilleux. Ils sont sobres, dociles, attentifs et enthousiastes, déployant de grandes capacités naturelles pour connaître les devoirs du soldat et pour s'en acquitter. Ils sont anxieux, au delà de tout, d'entrer en campagne et d'être conduits au combat ; et c'est l'opinion unanime des officiers qui en ont la charge, que pour des raisons de climat et de contrées ils seront de précieux auxiliaires, pleinement égaux aux régiments de ce genre si longtemps et si heureusement employés par les autorités anglaises dans les Indes Occidentales.

En conclusion, je dirai que mon espoir d'être renforcé, en raison des besoins de la campagne dans la Péninsule, je compte avoir organisé vers la fin de l'automne, et présenté au gouvernement 48,000 ou 50,000 de ces soldats hardis et dévoués. Ayant la confiance que cette lettre peut former une réponse partielle à la résolution de M. Wickliffe,

J'ai l'honneur d'être, etc.

D. HUNTER, Maj. Gén. Com.

Le correspondant de la Tribune dit que la lecture de cette lettre a excité le rire et les plaisanteries de la chambre. Nous n'en sommes nullement surpris, surtout en ce qui concerne les régiments noirs des Anglais dans leur guerre contre nous en 1814. Un régiment de noirs de la Jamaïque suivait l'armée anglaise mais plutôt en qualité d'esclaves qu'en qualité de soldats, et ce qui le prouve, c'est que la plupart des nègres qui le composaient décampèrent et vinrent se joindre aux nègres de la Louisiane qu'ils n'ont jamais quittés depuis.

NOUVELLES D'EUROPE.

Autres détails par le Scotia.

Dans la séance du 19 juin, de la chambre haute, le comte Russell a dit qu'il désirait expliquer quelques circonstances relatives au Mexique et qui avaient causé du mécontentement en France. Le gouvernement anglais a été accusé d'avoir abandonné le gouvernement français quand le moment fut venu d'exécuter la convention pour l'occupation du Mexique. On a dit que les troupes anglaises avaient été retirées de l'expédition en même temps que les troupes espagnoles, et que les troupes françaises avaient été laissées seules pour lutter contre les difficultés.

Il y a en cela une méprise complète. Le gouvernement français avait sans doute pris la résolution d'envoyer de grands renforts à son armée du Mexique, mais la résolution n'était en aucune manière fondée sur la politique arrêtée du gouvernement anglais. Dans la convention originale, il y avait un engagement spécial quant au nombre de troupes que les divers gouvernements devaient envoyer. Le gouvernement anglais ne devait envoyer que des marins et c'est ce qu'il a fait et par conséquent il n'a pu rompre et n'a pas violé ses engagements.

Le comte Russell ajoute, en réponse au comte de Malmesbury, qu'il n'avait reçu aucun avis officiel qui justifiât l'assertion que sir C. Wyke avait pris une part active avec le gouvernement Mexicain contre les Français.

Sur une interpellation de Lord Brougham le comte Russell a dit que puisque l'affaire de l'Emilie St Pierre, était réglée, il n'éprouvait aucune difficulté à communiquer les correspondances échangées à cet égard entre le gouvernement d'Angleterre et celui des Etats-Unis.

L'opinion des avocats de la couronne est qu'il n'y a pas de pouvoir en Angleterre pour rendre le navire aux Etats-Unis. D'abord, on a pensé qu'il n'y avait pas de précédent sur la matière pour une telle requête ; mais il a été appris aujourd'hui qu'un précédent existait, car le gouvernement anglais avait demandé au gouvernement américain, sous l'administration de M. Adams, la restitution d'un navire recapturé.

Un intéressant débat a eu lieu à la chambre des Communes sur la possibilité de tirer de l'Inde un bon approvisionnement de coton pour l'Europe.

Sir John Smith prétend qu'il faut avoir des communications dans l'Inde pour transporter les produits et que, lorsque ces facilités seront données aux planteurs, le coton ne manquera pas. L'ouverture de la rivière Godavery est de toute nécessité.

M. Smollet soutient que le plus grand obstacle à la culture du coton vient des Tenanciers.

D'autres membres ont assuré que rien ne manquait ni au sol ni au climat de l'Inde pour y faire prospérer les plantations de coton, pourvu qu'on voulût bien encourager cette culture.

Dans la séance du 20 juin, M. Lindsay, en remettant au 11 juillet ses interpellations sur les rapports de l'Angleterre avec l'Amérique, a exprimé l'espoir que le gouvernement verrait dans l'intervalle, la nécessité de reconnaître l'indépendance des Etats Confédérés, et de prévenir un autre appel sur ses comptes que cette affaire, puisqu'il était parfaitement clair que les Etats Confédérés étaient à même d'établir et d'assurer leur indépendance.

Un sérieux accident est arrivé aux travaux du chemin de fer souterrain à Londres. Le tunnel a été inondé et fort endommagé sur une ligne d'une étendue considérable. La perte est estimée £ 12,000 pour les entrepreneurs, et l'ouverture du chemin en sera retardée de trois mois.

Madrid, 17 juin.—La communication officielle, d'après la publiée aujourd'hui. "Le gouvernement désireux resserrer les liens qui attachent les colonies avec la métropole, est résolu à faire progressivement des réformes organisées afin que les colonies et la mère patrie soient gouvernées par les mêmes lois." Au Congrès, hier, l'opposition a applaudi tout voix sur l'expédition du Mexique.

En Russie, une agitation profonde règne dans toutes les provinces de l'Empire. On y dient des sociétés secrètes. Le Journal de St-Petersbourg annonce que le gouvernement est résolu à faire fermer le club des échecs qui est regardé comme un centre pour la circulation des faux rapports. Il veut aussi fermer les cabinets de lecture ; attendu que ceux qui les tiennent y répandent des publications révolutionnaires. Le même journal publie un décret impérial qui autorise les gouverneurs des provinces à proclamer la loi martiale si la nécessité le requiert. Les sentences de la cour militaire seront confirmées par le gouverneur. Les vols, pillages, meurtres, et destructions de récoltes par le feu ou autrement, entraîneront la peine de mort.

Nouvelles commerciales.

21 JUIN — Marché monétaire de Londres.—Les fonds étaient calmes avec une tendance à la baisse. Les 20 les consolidés ont baissé de 1|8 et ont fermé à 91 3|4 et 91 7|8.

L'encaisse de la banque avait augmenté de £232,353 pendant la semaine.

Coton.—Les ventes de la semaine ont été de 124,710 balles, dont 44,840 pour la spéculation et 32,210 pour l'exportation. Les ventes de vendredi ont été de 15,000 balles, dont la moitié pour l'exportation et la spéculation. Le marché a fermé aux prix suivants :

Fair Orleans, 14 3|4 d.	Mid. Orleans, 13 3|4 d
Fair Mobile, 14 1|4 d.	Mid. Mobile, 13 1|2 d
Fair Uplands, 14 d.	Mid. Uplands, 13 1|8 d

Commerce de Manchester. — Marché à la hausse, ce qui a limité les affaires.

Dernières nouvelles commerciales.

Le coton continue à se raffermir, et les affaires sont devenues très actives. Les ventes d'hier, 21 juin, dans l'après-midi, ont été de 20 mille balles, dont moitié pour la spéculation et l'exportation.

Samedi dans l'après midi, 21 juin. Les Consolidés sont à 91 7|8 au comptant.

Bourse de Paris, 21 juin — 3 1|2 heures.—Les cours sont languissants. Les rentes ont fermé à 68, 30, de même qu'hier.

Marché au coton du Havre—Samedi soir, 21 juin—Les ventes de la semaine ont été de 12 mille balles ; Orléans très ordinaire 185fr, Bas 183 fr. Le marché est actif et les prix ont avancé de 3 à 5 fr. L'approvisionnement dans le port est de 34,000 balles.

LE BILL DE CONFISCATION.—On croyait que la Chambre discuterait aujourd'hui le bill de confiscation, mais d'autres affaires ont eu la préférence. Une motion sera faite demain par M. Elliot, qui a l'affaire en main, de ne pas concourir à l'amendement du Sénat qui a substitué le bill de Clark au bill de la Chambre. La motion de non concurrence ne sera probablement pas accompagnée d'une demande pour un comité de conférence. (Tribune du 3 juillet).

RÉSIGNATION DU COLLECTEUR DE LA NLLE-ORLÉANS.—M. C. C. Lathrop a résigné la place de collecteur des douanes à la Nlle-Orléans, place à laquelle il avait été nommé, il y a quelques semaines.

MARCHANDISES ADMISES DANS LES COLONIES FRANÇAISES.—Le consul des Etats-Unis à la Martinique a informé le département d'Etat que, sous la loi actuelle, toutes les marchandises admises en France, sont aussi admises dans les colonies. Les expéditeurs peuvent choisir entre le tarif français et le tarif colonial. En d'autres termes, toutes les fois que le tarif colonial prescrira un droit plus fort que le tarif français, le commerce pourra prendre avantage du dernier. Les produits des Etats-Unis importés à la Martinique dans des navires américains, ayant un certificat d'origine contre-signé par le consul de France au port, sont admis sur le même pied que s'il étaient importés sous le pavillon de France, et n'ont pas à payer la surtaxe de douane.

SIGNATURES PRÉSIDENTIELLES.—Le président Lincoln a approuvé et signé le bill de taxe et le bill du chemin de fer Pacifique.

SUCRE RAFFINÉ. — M. A. Ralq, 56, rue de Chartres, offre aux acheteurs deux cents barils de beau sucre raffiné en poudre. Voir aux avis.

GROCERIE A VENDRE.—La grocerie située au coin des rues Amour et Histoire est à vendre. Elle est parfaitement achalandée. Voir aux avis.

FROMAGES, VINS, CHAMPAGNE, &c. — L'assortiment de comestibles, de vins, de liqueurs, &c, de la maison PIAGGIO & VIOSCA Jr, 62 et 64, Vieille Levée, est complet sous tous les rapports. On peut s'approvisionner à bon marché dans ce magasin que dirigent des hommes à la fois probes et accommodants. Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce que MM PIAGGIO & VIOSCA JR publient dans l'Abeille.

CHAUX.—M. J. MAURICE CESSAC, No 25½, Promenade Carondelet, fabrique une excellente chaux qu'il vend au plus bas prix du marché. Nous la recommandons d'une manière toute particulière aux constructeurs, aux architectes et aux planteurs.

BARÉGES ET MOUSSELINES.— MM. SANAC & Co., No 12, rue Ste-Anne, bâtisses Pontalba, ont à vendre six mille yardes de magnifiques baréges français, qu'ils céderont à 15 sous, et 4,500 yardes mousselines suisses, unies extra fines qu'ils livreront également à bon marché. Ce sont de belles marchandises que nous recommandons aux dames.

NATTES.—La maison A. Brousseau & Co., 19, Chartres, vient de recevoir un grand envoi de nattes blanches et à carreaux. Avis au commerce de détail et aux familles.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE.—Un soldat de la compagnie E, du onzième régiment du Connecticut a été condamné à un mois de prison pour mauvaise conduite. Il a donné pour excuse qu'il était ivre depuis trois jours ; "où vous êtes-vous procuré de la boisson ?" lui a demandé le magistrat. Le soldat a répondu qu'il l'avait eu d'un nègre qui tenait une buvette dans la tente d'un des officiers et vendait les pires de toutes liqueurs. Le juge a désapprouvé les officiers qui permettaient à pareilles personnes d'entrer dans les lignes pour y débiter de la boisson.

Théodore Dilmore a été envoyé au workhouse pour un mois parce qu'il a débité du spiritueux dans sa boutique de soda.

Wm Lyon, qui a déchargé un pistolet dans la rue, a dû fournir un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa bonne conduite.

Geo Reuven, arrêté pour avoir essayé d'envoyer cinquante piastres en billets confédérés et une lettre à son frère qui commerce en dehors des lignes, a été acquitté. Il a dit qu'il ignorait que ce fut une violation d'une loi quelconque et que la lettre ne renfermait rien qui fut de la "contrebande". Le magistrat lui a conseillé de faire en sorte que la même chose ne lui arrive pas une seconde fois.

Eliza, esclave de M. Adams, rue Apollon, a été condamnée à un mois de prison pour avoir assailli un enfant blanc. Elle était d'abord accusée d'avoir voulu le tuer.

Deux petits garçons, qui ont vidé la poche d'un autre petit garçon dans une chambre à bain, au Lac, ont été envoyés en prison pour un mois.

Théodore Blackmeyer, Hans Meyer et Pierce Baker ont été condamnés à trois ans de prison pour avoir essayé d'introduire ici, en contrebande, des médicaments, de l'argent et d'autres articles.

Une femme de couleur du nom de Flowers, a déclaré au tribunal qu'un homme de couleur libre l'acheta il y a treize ans et l'épousa légalement, qu'elle eut de lui un garçon et une fille, qu'à la mort de son mari un nommé Williams qui paraissait chargé de régler les affaires de la succession, la vendit à Bridget Murphy qui s'engagea à lui donner sa liberté moyennant onze cents piastres. Elle en paya neuf cents à Bridget Murphy ; celle-ci étant morte, on vendit la demanderesse mille piastres à M. Borwell qui consentit à lui donner sa liberté ; elle lui paya six cents piastres, après quoi elle fut encore vendue et a été vendue plusieurs fois depuis. Le juge a décidé qu'elle avait droit à sa liberté et à quatre cents piastres qu'elle avait payées en plus.

PRIX DU PAIN.—L'assistant commandant militaire, dans un avis inséré plus loin, déclare que le prix de la farine étant de $20 le baril, les boulangers devront, cette semaine, fournir aux consommateurs, 28 onces de pain pour 20 sous, 14 onces pour 10 sous, et 7 onces pour 5 sous.

JOHN HENRY.—Le Picayune d'hier soir dit que John Henry dont nous avons mentionné l'évasion et l'arrestation, dit qu'il est sorti du fort Jackson à l'aide d'une passe qui lui permettait d'assister à un dîner dans le voisinage.

Une fois dehors, dit John, la tentation fut telle "qu'il mit ses jambes à son cou" et en moins de deux heures, il y avait une distance de vingt-cinq milles entre le fort et lui.

Il a été arrêté dans la rue Derbigny parmi ses vieilles connaissances et les officiers ont pu le conduire sans peine au corps de garde.

MME PHILLIPS.—Nous avions été mal informés en annonçant que Mme Phillips avait été graciée et remise en liberté. Rien n'est venu modifier la sentence qui l'a condamnée.

MORTALITÉ.—Voici le rapport du Bureau de Santé pour la semaine expirée dimanche, 6 juillet, à 6 heures du matin.

Maladies. — Inflammation des intestins, 4 ; congestion cérébrale, 1 ; affection cérébrale, 1 ; inflammation cérébrale, 1 ; cholera infantum, 1 ; consomption, 11 ; convulsions (enfants), 2 ; faiblesse (enfants) 2 ; croup, 2 ; diarrhée aigüe, 7 ; diarrhée chronique, 4 ; colite, 1 ; entero colitie, 1 ; hydropisie abdominale, 2 ; hydropisie cérébrale, 1 ; hydropisie du cœur, 1 ; dysenterie aigüe, 4 ; dysenterie chronique, 1 ; fièvre pernicieuse, 1 ; fièvre bilieuse, 2 ; fièvre continue, 1 ; fièvre typhoïde, 1 ; typhus, 1 ; gastro-entérite, 1 ; tetanos, 3 ; marasme (enfants) 5 ; inflammation du foie, 1 ; pneumonie 2 ; naissances prématurées, 2 ; morts nés, 3 ; dentition, 2 ; trismus nascentium, 3 ; non déclarés, 3 ; autres maladies, 15.—Total, 93—diminution de 51.

Sexe—Adultes (sexe masculin) 29 ; adultes (sexe féminin) 11 ; enfants mâles, 23 ; enfants du sexe féminin, 27 ; —3 non déclarés.

Couleur—Blancs, 70 ; mûlatres, 7 ; noirs, 8 ; —8 non déclarés.

Condition. — Libres, 47 ; esclaves, 8 ; 3 non déclarés.

Ages—Au-dessous de 1 an, 26, de 1 à 2 ans, 16 ; de 2 à 5 ans, 7 ; de 5 à 10 ans, 2 ; de 10 à 15 ans, 1 ; de 15 à 20 ans, 1 ; de 20 à 25 ans, 3 ; de 25 à 30 ans, 3 ; de 30 à 40 ans, 8 ; de 40 à 50 ans, 11 ; de 50 à 60 ans, 2 ; de 60 à 70 ans, 6 ; de 70 à 80 ans, 3 ; non déclarés, 3.

Nationalité. — Angleterre, 8 ; France, 5 ; Allemagne, 3 ; Irlande, 10 ; Italie, 1 ; Prusse, 1 ; Espagne, 1 ; Suisse, 1 ; Indes Occidentales, 1 ; Louisiane, 54 ; Virginie, 1 ; Géorgie, 1 ; Caroline du Sud, 1 ; non déclarés, 12.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

Par Clémence Robert.

XV—Suite.

Près des murs du palais de justice, à l'ombre de la Sainte-chapelle, Gilberte restait depuis la veille immobile et glacée, comme si elle eût été enchaînée au pied de ce funèbre édifice où l'arrêt de mort avait été rendu.

Gilberte était dans un état extraordinaire, il y avait sur son visage une insensibilité de marbre, et cependant un profond désespoir y était empreint ; on eût dit qu'elle avait cessé de vivre, et qu'ayant expiré dans des peines cruelles, ses traits en conservaient l'expression dans la mort.

Collée à la muraille, les yeux troubles et fixés devant elle, tout son être restait dans une complète immobilité.

Un homme entra dans cette cour voisine du palais, et aussi déserte dans ce moment qu'elle avait été, dans les jours du procès, passagère et agitée.

C'était Lambert qui, la veille, errant ainsi que Gilberte autour de la Conciergerie, avait rencontré et reconnu sa sœur sous les vêtements d'homme qu'elle avait empruntés pour son voyage secret à Paris. Le regret extrême qu'attestait la présence de la jeune fille dans ce lieu avait été compris de Lambert ; mais pour cette vertu austère les remords de Gilberte, quelque profonds qu'ils fussent, ne pouvaient encore racheter ses fautes.

Cependant en ce moment l'aspect de la jeune fille le frappa, et il s'approcha d'elle.

Gilberte tourna les yeux de son côté. Les traits de l'hôte qui l'avait reçue dans la cabane du Saint Pierre, de celui qui s'était ensuite révélé à elle comme son frère, étaient trop bien gravés dans sa mémoire pour que même en ce moment elle pût le méconnaître.

Elle le considéra une minute, et réfléchit que son frère du moins n'était pas enveloppé dans l'arrêt de mort qu'elle avait attiré sur la tête d'autres carbonari. Cette observation, qui constatait un funeste résultat de moins, la laissait pourtant dans l'abîme de douleur où elle était plongée.

Son regard terne, froid, se reporta vers la prison, et elle reprit son immobilité de marbre, dans laquelle cependant ses lèvres frémissaient par instants, et murmuraient :

— Condamnés.... condamnés !

Lambert sentit un frisson courir dans ses veines, à ce mot plusieurs fois répété d'une voix creuse, insaisie. Mais, inflexible encore, il prononça :

— Oui, Raoulx et ses compagnons sont condamnés à mort.... je l'avais prédit.

Gilberte secoua la tête et répondit :

— Je ne parle pas d'eux, mais de moi.

Lambert tressaillit et demanda :

— Toi, Gilberte, à quoi peux-tu donc être condamnée ?

Les traits de la jeune fille s'animèrent d'une exaltation ardente et sombre. Elle frappa de sa main la muraille du temple antique vers lequel elle était arrêtée et dit :

— Si le Dieu de colère qui régnait ici autrefois avait prononcé lui-même l'arrêt, il ne l'aurait pas rendu plus terrible.

Puis elle s'éloigna d'un pas lent, machinal.

Lambert pensa que l'esprit de la malheureuse enfant était égaré, et la suivit.

Elle traversa le quai de ce même mouvement instinctif, descendit sur la berge de la rivière, et alla s'asseoir au milieu des tonnes de verdure et des amoncellements de planches noircies qui lui servaient d'asile depuis son séjour à Paris.

Lambert se plaça près d'elle sans qu'elle parût le remarquer. Elle se tenait accroupie sur un de ses genoux et la tête penchée sur sa main, que couvraient ses épais cheveux noirs. Sa figure contractée, et qui semblait faite pour peindre les passions extrêmes était d'une beauté sublime dans la grandeur du désespoir.

Son frère la regardait avec une pitié frémissante.

Il pensait que pendant dix-sept années, séparé de sa sœur, et lorsque sans la connaître il chérissait pour elle un amour idéal, son rêve le plus cher était de se rendre le moment où il la retrouverait et où il pourrait la presser dans ses bras. Cependant, depuis qu'il l'avait retrouvée, c'était la cinquième fois qu'il la voyait, et il avait dû la repousser pour ses fautes ; il ne lui avait pas été permis de l'embrasser ! A cette pensée, l'âme de Lambert si tendre, qu'elle avait mis dans cet amour fraternel ses plus vives exaltations, l'âme de Lambert se brisait de douleur.

Mais Gilberte en ce moment regardait l'eau qui coulait à ses pieds. Cette vue venait de reporter sa pensée vers le bassin du parc de l'hôtel d'Oberon, dans lequel quelques instants avant sa faute, une voix secrète lui disait de se précipiter.

—Oui, dit-elle tout haut, c'était en ce moment qu'il eût fallut mourir.

—En quel moment, Gilberte ? demanda son frère.

—Dans la soirée du 1er août.... avant cette nuit de délices perfides que j'ai passée dans la chambre d'Arthur.

—La soirée du premier août ! répéta Lambert qui avait reçu une commotion violente à ce mot. Ainsi, en même temps, dans cette même nuit de désespoir, il séduisait ma sœur, et par son absence de l'assemblée il consommait cette condamnation qui nous a tous perdus à la place !

—Oui, dit Gilberte, qui ne s'expliquait pourtant pas entièrement les paroles de son frère, il y a de bien horribles fatalités ! Cette nuit a amené la journée qui va se passer là-bas, ajouta-t-elle en étendant la main à droite, là-bas sur la place de Grève....

Lambert frissonna et pressa son front de sa main.

—La journée, répéta Gilberte, où je dois subir ce supplice.

—Tu parles de toi, dit Lambert brusquement ; voyons, que veux-tu dire ?

Elle ne l'entendit plus ; le front baissé, elle répéta d'une voix sourde, comme sous les murs de la Sainte Chapelle :

—Condamnée !

—Tu te crois aussi condamnée à mort ?

—A mort !.... Oh ! ce ne serait rien ! La mort, mon Dieu, c'est un moment de courage... puis une âme pure qui s'élève au ciel.

Elle souriait en prononçant ces mots, et sa figure ranimée avait pris tout à coup l'expression radieuse de la douce image qui passait devant ses yeux. Mais ce ne fut qu'un éclair, sa tête retomba si pâle, si sombre, que Lambert en eut le cœur déchiré de pitié.

Pauvre enfant ! dit-il, croyant flatter sa triste chimère, un arrêt terrible te frappe ; ne peux-tu demander grâce ?

—Non.

—Qui l'a prononcé ?

—Moi-même.

—Que dis-tu ?

—Qu'il faudra subir ce supplice.

—A quoi enfin es-tu donc destinée ?

—A les voir mourir.

Lambert jeta un cri étouffé à cette révélation terrible, suprême, de sa sœur. Son inflexible rigidité se brisa enfin ; un frémissement de tendresse courut dans tout son être ; il fut près de serrer Gilberte sur son cœur.

Mais en ce moment le tambour résonna sur le quai au-dessus de sa tête. C'était la garde qu'on relevait à la porte de la prison.

Ce roulement, ce bruit d'armes retentissaient dans son cerveau, lui serraient le front d'un cercle de fer, étendaient devant ses yeux un crêpe funèbre. C'était la captivité de Raoulx, ses fers, son supplice qui revenaient se montrer à lui ; la pensée de Raoulx fondit dans son sein, plus puissante que jamais.

Livré en lui-même à un combat terrible, sans nom, il se leva, se jeta en arrière, et gravit en courant les degrés qui l'éloignaient de la berge.

Gilberte demeura à sa place, les regards et la pensée tournés du côté de la place de Grève.

XVI.

LES MARTYRS DE LA LIBERTÉ.

Dans la nuit du 21 septembre, les condamnés avaient été transférés de Bicêtre à la Conciergerie.

Dès le point du jour, il sortait de cette prison une députation formée de carbonari, de membres de l'opposition, qui, après avoir visité les détenus, se rendaient aux Tuileries pour adresser au roi une demande en grâce.

En même temps il sortait aussi de cette maison d'arrêt divers employés qui allaient au ministère demander des détachements de troupes ; puis, dans la rue des Marais-du-Temple, avertir l'exécuteur des hautes œuvres, et enfin au cimetière Mont-Parnasse, faire creuser quatre fosses rapprochées dans le terrain à cette époque encore peu occupé et couvert de taillis sauvages.

Les députés du parti libéral, malgré l'imminence du moment, étaient encore pleins d'espérance.

Ils pensaient que la cour royale avait voulu intimider les factions par un arrêt d'une rigueur étrange ; mais, qu'après avoir triomphé par la condamnation émanée du jury, elle comptait sur la clémence royale pour en atténuer les suites.

L'esprit des émissaires était excité par le but de leur démarche ; leurs cœurs battaient vivement ; ils sentaient venir à leurs lèvres des paroles éloquentes qui devaient aller à l'âme du souverain..... En effet, un seul condamné eût été peut-être plus difficile à sauver ; mais lorsqu'il s'agissait de quatre jeunes hommes, coupables seulement d'un délit politique à peine prouvé, le rigorisme touchait à la cruauté. Et, faibles, obscurs de noms et de naissance, qu'étaient ces quatre jeunes soldats, comment le roi voudrait-il paraître supposer que leur mort était nécessaire au salut de la couronne ?

En approchant du château, les délégués aperçurent une forme blanche à l'une des fenêtres du pavillon de Flore.

C'était la duchesse d'Angoulême. Madame avait conservé du temps de sa captivité à la tour du Temple sa pâleur, son air morne, isolé, et l'habitude de se lever seule, de s'habiller sans le secours d'aucune de ses femmes, son premier soin chaque matin, en toute saison, était de se mettre à la fenêtre.

Là, elle ne voyait point le réveil du jardin, l'épanouissement des royales plantes dans un air épuré de tempêtes politiques, l'arrivée des dames, des chevaliers d'honneur qui se rendaient au château pour y former la cour. Au-delà des ombrages, elle regardait la place Louis XV, et son âme s'abreuvait pour tout le jour d'amers souvenirs.

Les députés, en reconnaissant Madame, en voyant son regard si profondément triste, et la figure de cette place de mort semblait de loin réfléchir sur ses traits, sentirent leur espoir s'affaiblir.

—Ces princes-là ont trop de mémoire, dirent-ils. Les souvenirs leur survivent toujours de code.

Un instant après, les députés étaient introduits près de Louis XVIII.

Sa Majesté les reçut, mais nulle expression de bonté ne les accueillit. Ils sentirent tout d'abord que leur prière ne pénétrait pas dans le sein du prince, mais se brisait sur une cuirasse de préjugés et de préventions cruelles. Le résultat infructueux de leur mission les glaçait d'avance, et le discours qu'ils avaient commencé dans l'élan chaleureux de l'espérance, ils finirent avec la mort dans l'âme.

[A continuer.]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS, Lundi soir, 14 juillet.

SUCRE—La demande est assez bonne à des prix fermes. Les ventes d'aujourd'hui ont atteint le chiffre de 100 boucauts, en beaucoup de lots, sur la Levée et en magasin, à 5 cts la qualité à prime fair, 5¼ @ 5½ le fair à fully fair, 5¾ @ 5⅞ le clarifié, à 5½ le prime à choix.

MÉLASSE—Aucune vente digne de remarque. Les dernières transactions ont eu lieu à 18½ c le fermentée choix.

FARINE—Très faible stock. Détail seulement à $20 le baril.

AVOINE—Environ 200 sacs à $1 50 @ $1 75 le boisseau.

PORC—Le mess s'est détaillé à $27 @ $30 le baril.

BACON—Les plats côtés détaillés à 22 @ 25 cts, et les jambons pareils en sacs à 25 @ 27 cts la livre.

BEURRE—Le bon beurre du Nord se détaille à 28 @ 30 cts la livre.

SEL—25 sacs gros sel de Liverpool ont été vendus à l'encan, hier et avant-hier, à $1 35; 100 sacs à $1 40, et 30 à $1 50 le sac.

BULLETIN COMMERCIAL.

New-York, 3 juillet 1862.

COTON—Le marché a été beaucoup plus actif depuis notre dernière publication, et les prix sont nominalement sans changement. Les ventes ont été de 2500 balles. Nous portons les cours comme suit :

Middling, Upland 37, Floride 37, Mobile 37½, Orleans et Texas 38.—Good middling Upland 38, Floride 38, Mobile 38½, Orleans et Texas 39. Les arrivages dans les trois derniers jours, ont été de 2000 balles dont 1 3 de la Nouvelle-Orléans.

FARINE—Les prix ont éprouvé une baisse, marque superfine State, $4 35 @ $4 55 ; Ohio fair extra $5 10 @ 5 15.

MÉLASSES—La demande est faible, mais les prix se soutiennent. 200 barils de la Nlle-Orléans ont été vendus à l'encan à 32½ et 33 cents.

SUCRE—A l'encan, 157 boucauts de la Nlle-Orléans ont rapporté 9½ @ 9¾ ; 30 barils dito 8½.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.

Navire Havelock, Young, New York.
Barque française Cophie, Guellebrun, Yucatan.
Goelette M Touro, Parker, Fort Pickens.
Goelette E C Howard, Mickerson, New York.

ARRIVÉS HIER.

Steamship Parkersburg, Hoffman, New York.
Goelette Stephen Hotchkiss, Potters, New York.
Goelette Tennessee, de la Côte.
Goelette Mary Campbell, de la Côte.

IMPORTATIONS.

New York—Par le steamship Parkersburg : marchandises assorties.

New York—Par la goelette Stephen : [illegible] caisses [illegible] à J D [illegible]; [illegible] barils [illegible] à A D Grieff; [illegible] à Bruner & Schofield; 60 barils [illegible]; [illegible] à C M Shove; 25 barillets poudre de soude à Ralli Brandt; [illegible] barils ciment; [illegible] de poudre de marbre; [illegible] barils [illegible].

MEMORANDA.

En charge à New York pour la Nouvelle-Orléans—Le vapeur Blackstone, devant partir le 5 juillet—Le vapeur Philadelphia, Barton, partant le même jour—Le vapeur Creole, Couch, partant le 12 juillet—Le navire Gaduna, Leavitt ; navire W H Wharton, Jones, partant le 3 juillet ; navire Rigo, [illegible] ; barque Hannah Thornton ; goelette W. Wilmer.

Expédiés à New-York pour ce port, le 28 juin, barque Tumana, Brand—A Baltimore, le 29, brick Bogota, Gilbert—A Boston, le 27 navire [illegible] ; barque Revolution, Loud.

Expédiés à Philadelphie pour la Nouvelle-Orléans, 28 juin, barque Fred Lennig, Skinner ; brick Sea, Kingsley.

En charge à Bordeaux pour la Nouvelle-Orléans, 28 juin, barque W. A. Platenius.

AUX BOULANGERS.

Quartier général du Commandant militaire de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 14 juillet 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de vingt piastres [$20] le baril, les boulangers devront vendre, durant la semaine, à partir de LUNDI, 14 du courant :

Vingt-huit onces de pain pour 20 cents.
Quatorze [illegible] 10 [illegible]
Sept [illegible] 5 [illegible]

Les acheteurs [illegible] boulangers [illegible].

G. WEITZEL, Commandant militaire assistant.

15juil—3f

Edition d'hier soir.

GRAND MEETING A NEW-YORK.

Il y a eu à New York le 1er juillet, un immense meeting qui s'est assemblé à l'Institut Cooper. C'est le premier acte d'un mouvement que le Herald qualifie de mouvement anti-abolitionniste et anti sécessionniste. Des discours y ont été prononcés par Charles A. Wickliffe, du Kentucky, W. Duer, Fernando Wood l'ex-maire de New York, et quelques autres.

On y a adopté une série de résolutions dans lesquelles l'abolition n'est pas dénoncée moins sévèrement que la sécession, et qui se terminent par la demande de la reconstitution de l'Union telle qu'elle existait autrefois.

Lecture a été donnée d'une lettre du vieux J. J. Crittenden qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et déclare être prêt à donner son concours au but que se propose l'assemblée. Il s'exprime en ces termes :

"Je donnerai sincèrement et avec zèle mon concours à l'objet du meeting et j'espère que votre exemple sera suivi, et que des meetings populaires dans tout le pays exprimeront les mêmes sentiments patriotiques.

"Dans ces sentiments et dans une politique conforme nous trouverions, à mon avis, une réunion et une paix prochaines. Mais, autrement j'ignore comment et quand nous pourrons regagner ces bienfaits."

L'honorable Reverdy Johnson a également écrit une lettre pour s'excuser, de ne pouvoir assister à la réunion à cause de son départ pour la Nouvelle-Orléans. Il est d'avis qu'il faut écraser le fanatisme abolitioniste, en laissant aux états où l'esclavage existe le soin de régler la question.

Fernando Wood a clos la série des discours et a fini le sien en disant :

"Mort à tous ceux qui s'opposent à la Constitution telle qu'elle est, et à la restauration de l'Union telle qu'elle était. Nous nous sommes réunis ce soir pour inaugurer ce mouvement avec la conviction certaine que s'il échoue tout sera perdu, parce que sans liberté nous n'avons pas de patrie, et sans la liberté de la parole et de l'action nous n'avons pas de liberté."

Il est curieux, maintenant, de connaître la manière dont les républicains noirs envisagent ce grand mouvement unioniste. Le Times de New York du 3, l'apprécie ainsi dans un article qu'il intitule : le meeting désunioniste—Courant du mouvement sécessioniste ;

Le meeting "pour l'Union" de mardi dernier a été, à tout prendre, un assemblage sécessioniste. Son objet était de stimuler la sympathie pour les rebelles—de créer l'impression qu'ils étaient menacés d'une terrible persécution sous forme de confiscation de leurs propriétés et d'émancipation de leurs esclaves et qu'il faut faire quelque chose pour écarter cette calamité de leurs têtes innocentes et sans défense.........

Le meeting avait peu à dire contre les rebelles —mais beaucoup contre les abolitionistes. Son objet était d'exciter la haine contre ces derniers et les sympathies pour les premiers. Quelqu'un ignorant le cours des événements croirait en lisant le compte rendu, que les abolitionistes s'efforcent de renverser la Constitution tandis que les sécessionistes cherchent à la protéger et à la maintenir.

Le Times prend ensuite l'ex-maire Wood à partie et se livre à des menaces contre les prétendus unionistes du Nord et les rebelles du Sud.

Voici la fin de son article qui promet la guillotine en perspective aux adversaires de sa politique.

Nous n'avons pas de sympathie pour les ultra qui veulent une émancipation absolue et immédiate comme objet principal de la guerre, et qui réclament une confiscation en masse des propriétés dans les Etats rebelles comme un moyen juste ou sage de mener la guerre à bonne fin. Pour beaucoup de raisons nous regardons ces deux mesures comme imprudentes, impolitiques et comme devant entraîner certainement des maux sérieux et permanents. Mais nous avons encore moins de respect pour les hommes qui s'opposent à ces mesures par les raisons qui ont été mises en avant mardi soir.

Il faut que cette rébellion soit écrasée entièrement et aussi qu'il ne reste aucun espoir de résurrection. Si la défaite des armées rebelles peut s'accomplir, très bien ; que la guerre s'arrête là. C'est ce qu'on essaie de faire maintenant. Si l'expérience réussit, il appartiendra alors aux hommes d'Etat du pays de s'occuper de l'esclavage, des traîtres défaits, de la propriété, des droits politiques, et du status futur des Etats du Sud. Nous ne doutons pas que la justice ne puisse se joindre à la justice—que la magnanimité ne modère grandement l'action du gouvernement. Mais si l'expérience ne réussit pas—si le Sud reste en rébellion après avoir été défait dans les batailles,—alors il faudra recourir à d'autres moyens de rétablir la suprématie de la Constitution. La lutte cessera alors d'être politique, et elle deviendra une guerre sociale. Ce que cela veut dire, les instruments que cela mettra en activité, et les résultats que cela entraînera probablement—ceux qui désirent le savoir n'ont qu'à consulter l'histoire de la révolution française.

M. Wood est prudent d'émettre sa protestation contre l'émancipation et la confiscation avant que la guerre ait atteint sa seconde période. Après cela, il aura peu de chance de se faire entendre. Cela dépend entièrement du Sud et de ces puissances étrangères qui peuvent vouloir donner leur avis si la guerre arrive à son extrémité ou non. Jusqu'ici, elle a été conduite avec les égards les plus marqués pour les droits et les sentiments du peuple révolté. L'histoire du monde ne fournit pas d'exemple de la magnanimité et de la tolérance qui ont marqué la conduite de notre gouvernement depuis le commencement de la guerre et qui continueront à la caractériser, nous n'en avons pas le moindre doute, jusqu'à ce que le triomphe de nos armées soit complet. Pour quoi que ce soit qui arrive après, le Sud seul sera responsable. Les habitants du Sud peuvent sauver leurs institutions et leurs droits politiques dans l'Union ; ou en continuant la lutte ils peuvent rendre leur extermination absolument certaine. Si l'intégrité de cette république impériale peut être conservée seulement par une repopulation du Sud et la réorganisation de sa société, qu'il en soit ainsi. Le monde, avec le temps, pourra profiter de la nécessité.

LES GÉNÉRAUX BUTLER ET PHELPS. — On dit que le général Butler et le général Phelps ne sont pas d'accord sur la conduite à tenir vis-à-vis des nègres qui se réfugient dans les camps fédéraux. Le général Butler veut que la constitution soit respectée et que les autorités militaires, occupant le territoire du Sud, s'abstiennent de favoriser l'évasion des esclaves. Le général Phelps, au contraire, les accueille dans ses lignes, les nourrit et ne paraît nullement disposé à les rendre à leurs maîtres. On sait que presque tout l'atelier de M. Babillas Labranche a trouvé un refuge dans le camp du général Phelps, près de Carrollton, et que beaucoup d'autres planteurs de Jefferson et de St-Charles ont également perdu un nombre considérable de travailleurs noirs.

Nous apprenons par les journaux du Nord que le général Butler a écrit au président Lincoln pour savoir laquelle de sa conduite ou de celle du général Phelps a l'assentiment du gouvernement. Il déclare nettement dans sa lettre que ses vues, qu'il croit conformes à la politique de Washington, sont complètement opposées à celles du général Phelps. Si donc l'attitude du commandant en chef du département du Golfe est approuvée, les services du général Phelps deviennent plus nuisibles qu'utiles.

Nous nous attendons à voir rappeler le général Phelps.

L'APPEL DE M. LINCOLN POUR DE NOUVELLES TROUPES.—Nous avons donné les noms de 18 gouverneurs qui ont pris l'initiative de la levée de nouvelles troupes pour la continuation de la guerre, et parmi ces noms nous trouvons ceux du gouverneur de l'Ouest de la Virginie, du président du bureau militaire du Kentucky, du gouverneur du Missouri, du gouverneur du Maryland, du gouverneur fédéral du Tennessee, mais nous n'y trouvons pas ceux de cinq ou six autres gouverneurs d'Etats du Nord ou des frontières et à ce propos le N. York Herald du 3 juillet, donne les renseignements qui suivent :

Le Massachusetts n'a pas encore fourni son quota d'hommes suivant les termes de la loi du congrès, pendant que quelques uns des Etats frontières, si vilipendés et ridiculisés par les abolitionistes, ont excédé ce quota. Le Missouri a levé vingt trois régiments, le Kentucky trente, la Virginie de l'Ouest 10, le Maryland cinq, le Delaware trois. Quant aux Etats libres, l'Indiana, avec une population moins forte que celle du Massachusetts, a levé deux fois son quota. Les représentants de cet Etat disent qu'il satisfera promptement à la présente requisition.

Les noms qui suivent sont ceux des gouverneurs des Etats loyaux, dont les signatures ne figurent pas dans la pétition au président pour la levée immédiate de troupes additionnelles, à faire dans le but de mettre fin à la rébellion.

Delaware—William Burton, dispositions sécessionistes.
Iowa—Samuel J. Kirkwood, républicain.
Kansas—Charles Robinson, abolitioniste.
Massachusetts — John A. Andrew, abolitioniste.
Kentucky—Beriah Magoffin, sécessioniste.
Rhode Island—William Sprague, démocrate unioniste.

Les gouverneurs de la Californie et de l'Orégon étaient trop loin pour que la pétition arrivât à temps.

La levée de 300,000 hommes — Le même Herald de New York du 3 juillet fait suivre l'appel de M. Lincoln des réflexions que voici :

La nécessité pour cet appel de la part du président prouve ce que nous avons dit depuis longtemps—que les confédérés, avec l'opération de leur loi de conscription, ont mis une immense force en campagne, pendant que quelques-uns de nos radicaux confrères et de nos représentants notables du Congrès traitaient l'armée du Sud comme une misérable poignée d'hommes, qui pouvait être dispersée ou capturée au premier retentissement du clairon. Et il est connu de tous qu'un sénateur du Massachusetts a proposé de faire subir à l'armée une réduction de 150,000 hommes, attendu qu'elle était inutilement et dispendieusement grande. Si on eût levé tout d'abord le nombre additionnel qui fait aujourd'hui besoin et qu'on demande, la guerre eût été finie en douze mois au lieu de durer des années.

PLAN ATTRIBUÉ AUX REBELLES— Le N. Y Herald du 3 juillet publie la dépêche suivante de Memphis, datée du 30 juin :

L'Avalanche de ce matin annonce, dans un article basé sur une information, qu'un nouveau programme a été arrêté par les chefs confédérés qui, n'étant nullement abattus par leur précédente déconfiture, se préparent à faire un immense effort. Ils considèrent que le territoire récemment abandonné a affaibli le Nord et rendu par suite le Sud plus fort. Ils comptent tenir Richmond et la Virginie ; mais s'ils sont forcés de les abandonner, ils n'ont aucune idée de renoncer à la lutte ; ils combattront jusqu'à la dernière extrémité, et quand ils ne pourront plus combattre, au lieu de se rendre et de voir leurs propriétés confisquées et eux-mêmes asservis, ils feront une proposition directe à la France et à l'Angleterre pour devenir colonies de ces puissances. Si cette alternative leur est imposée, ils feront en sorte de devenir sujets de Napoléon plutôt que de l'Angleterre.

L'Avalanche donne ce qui précède comme la politique presque certaine des chefs confédérés, et comme le docteur Foulkes est un des hommes les mieux informés qu'il y ait au Sud, on peut ajouter foi à ce plan.

Départ des princes d'Orléans pour l'Europe.

Une dépêche de Washington du 2 juillet, adressée à la Tribune, contient ce qui suit :

Les trois princes d'Orléans—le prince de Joinville, le comte de Paris, et le duc de Chartres, sont arrivés ici aujourd'hui, en route pour Boston et pour l'Europe. Ils retournent en Europe après une campagne de plusieurs mois, dans laquelle ils n'ont pas eu d'occasion de se distinguer personnellement.

Les spéculateurs en affaires diplomatiques cherchent à trouver une signification spéciale dans leur départ subit. Quelques personnes pensent que ce départ a été occasionné par un amical avertissement de la reine Victoria, qui est une ferme amie de la famille d'Orléans, qu'il était bon pour eux de revenir avant d'être dans une fausse position, où des événements imminents pourraient les placer.

DE SAVANNAH, 3 juillet.—Cinq cent cinquante blessés Yankees, venus de James Island après la bataille de Secessionville, sont maintenant à Port Royal. Quelques-uns des gros canons du fort Pulaski avaient été transportés à James Island. Les yankees meurent rapidement à Port Royal, et beaucoup sont enterrés chaque jour ; il règne parmi eux diverses maladies. La semaine dernière les officiers fédéraux se sont efforcés d'obtenir des prisonniers confédérés qu'ils prêtassent le serment d'allégeance, mais ils ont échoué.

Les troupes yankees à Port Royal disent que leur prochain mouvement sera dirigé contre le chemin de fer de Charleston et Savannah. Plusieurs régiments de James Island étaient arrivés à Hilton Head, Hunter a un régiment appelé la brigade noire, armé et vêtu comme un régiment yankee.

L'AJOURNEMENT DU CONGRÈS.—Une dépêche de Washington du 2 juillet porte :

La proposition de M. Sherman de s'ajourner le 13 juillet a été rédigée, à ce qu'on suppose, après consultation avec les principaux membres des deux chambres du Congrès. On croit qu'à cette date nous connaîtrons les faits relatifs à la crise à Richmond, la position précise des nations européennes quant à nos affaires, et la perspective sur les enrôlements au Nord en réponse à l'appel de 300,00 hommes. D'éminents républicains admettent maintenant que les rebelles ont plus d'hommes que nous n'en avons en campagne, bien qu'on ait arrêté les enrôlements, il y a quelques semaines, et que le sénateur Wilson ait demandé la décharge de 100,000 hommes.

GUERILLAS AU KENTUCKY—Une dépêche adressée de Louisville aux journaux du Nord et datée du 1er juillet porte :

Un pont de route entre Harrodsburg et Perryville et un autre entre Nicholasville et Paris ont été brulés hier soir ; on suppose que c'est l'œuvre de bandes de guerillas. Le pont à Hickman est considéré aussi comme étant en danger.

HABITS YANKEES—Par un témoin de toutes les dernières batailles près de Richmond, depuis celle de Mechanicsville jusqu'au sanglant combat de Carter's Farm, il est supposé que, dans ces engagements successifs, les Yankees n'ont pas jeté moins de soixante mille uniformes, dont la plupart ont été recueillis par nos soldats. Ces uniformes sont lourds et de bonne qualité, la seule objection est leur couleur. Cette objection peut être aisément levée en les faisant teindre en noir. On concevra mieux l'importance de cette opération quand on saura qu'hier au soir, plusieurs de nos hommes qui étaient de garde aux avant postes, ont reçu des coups de feu venant de nos propres soldats.

EUROPE—Sous le titre de dernières nouvelles la Presse de Paris publie les paragraphes qui suivent :

Un conseil de cabinet a été tenu hier au palais des Tuileries, sous la présidence de Sa Majesté l'Empereur.

Le vice amiral Jurien de la Gravière va à Fontainebleau, accompagné du ministre de la marine.

Il règne à Toulon une grande activité. Six vapeurs et quatre grands transports se préparent à partir avec des troupes pour le Mexique.

Le Gardian de Manchester du 21 dit :

On rapporte que l'armée française au Mexique sera portée ultérieurement à 30,000 hommes, mais suivant la Patrie, le nombre des troupes qui doit être embarqué pour le moment, ne dépassera pas 12,000.

Il n'y a presque pas de doute que le général Forey ne soit nommé commandant en chef de l'expédition, bien que certaines rumeurs affirment que le poste sera confié au général Bourbaki ou au gén. Montauban.

Le général Forey est celui qui gagna contre les Autrichiens la première bataille livrée par les Français dans la dernière guerre d'Italie, la bataille de Montebello. Elle fut gagnée par 10,000 Français contre 30,000 hommes, des meilleurs soldats de l'Autriche.—[N. de l'Ed.]

Décédé, hier, à 1 heure P. M., à l'âge de 50 ans et 3 mois, CARL LOUIS STEINBACH, natif de Hambourg, Allemagne, et habitant cette ville depuis plus de vingt cinq ans. Les amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 15 du courant, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bienville, No 343, entre les rues Roman et Prieur.

Décédé, lundi, 14 du courant, M. GEO H GRIEFF, de la maison A. D. Grieff & Co. Ses amis et connaissances, ceux de A. D. Grieff & Co, Grieff, Byrnes & Co, et de Mme Dubois, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures P.M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bienville, No 271, entre les rues Prieur et Johnson.

Décédé, à St. Martinville, Lne, à l'âge de 60 ans, MARC CUREL, natif de Beaufremont, département des Vosges (France) et habitant la Nouvelle Orléans depuis vingt deux ans.

Loge des Marchands No. 49, I. O. O. F.

LES officiers et les membres de cette Loge sont priés de se réunir dans la salle de leur Loge, à Odd Fellows Hall, AUJOURD'HUI à trois heures P. M., pour assister aux funérailles du P. G. GEORGE H. GRIEFF.—Les membres de la Grande Loge et de toutes les Loges subordonnées sont invités à assister aux cérémonies.

15 juillet — WM. H. C. KING, N. G.

LES personnes désirant prendre du service dans l'armée des Etats Unis comme volontaires de la Louisiane, sont invitées à se présenter sans retard à mon bureau, rue Bienville No 32, au dessous du restaurant de Paris, entre Chartres et Levée.

Par ordre du surintendant J Deitzel, en vertu de l'ordre spécial du major Général Butler, No 173.

Le capitaine commandant la 1ère Compagnie
15 juil—3 — CLÉMENT RENAUD,

BRIGADE EUROPÉENNE. Compagnie Belge.

TOUS les membres de cette compagnie sont priés de se réunir, JEUDI, 17 juillet courant rue Bourbon, No 9 entre Canal et Douane, pour règlement de comptes et communications importantes.

15juil—3f — MAX LE ROY, capitaine

NATTES.

REÇU tout récemment— Un assortiment de NATTES BLANCHES ET A CARREAUX.
A vendre par A. BROUSSEAU & Co.
14juil—6f — Rue de Chartres, No 19.

A bon marché ! !

6000 yardes Baréges Français brodés, à 15 cents.
4500 yardes Mousselines Suisses unies extra fines.
A vendre au No 12, rue Ste-Anne, Bâtisses Pontalba, par J. SANAC & CO.
13juil—3sem.

REÇU par le steamer MARION. 200 barils de farine extra. 58 tierçons de jambons. 46 caisses fromage de Limbourg. 100 barils de Lager-Bier.
A vendre, encoignure Gravier et Nouvelle Levée, chez JULES ROSE, Successeur de John R. Fischer & Co.
15juil—6f

Marchandises reçues par le steamer Marion.

EN débarquement et à vendre par le soussigné
100 barils farine extra.
100 " mess pork.
100 " prime pork.
75 boîtes fromage anglais dairy.
200 bags grains.
25 tierces jambons fumés en sacs.
FRÉDÉRIC AVET, 59 et 61 Old Levée.
15juil

Sacs à riz.

1900 SACS A RIZ, NEUFS, A vendre par SUMMERAL & LE GAY, Rue Gravier, No 18
15 juil—3

Barils vides.

HUIT cents barils à mélasse ; 200 demi-barils. A vendre par BERNARD TURPIN, No 36, rue de la Vieille-Levée.
15 juillet—3f

Soude.

QUATRE-VINGT-QUINZE boucauts de soude (soda ash). A vendre par BERNARD TURPIN, No 36, rue de la Vieille Levée.
15 juillet—3f

EAU de FLEUR d'ORANGER.

HUIT à 10 compagnes fleur d'oranger, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, 46 rue Vieille Levée.
3 juil—16f

POUR NEW-YORK. Le beau steamer neuf à hélice, CREOLE, commandant ——, qui doit être expédié pour New York le 1er août, prendra un fret d'environ [illegible] barils. WARNEKEN & Co. Rue de l'Union, No 41. 15 juil—6f

POUR NEW-YORK. Le steamer ROANOKE, capitaine Couch, partira pour New-York, samedi, 12 juillet. Pour passage à la chambre et fret, s'adresser à WARNEKEN & Co, 41, rue de l'Union. 8 juil—7f

POUR LA HAVANE. LA belle goelette anglaise VIRGINIA ANTONIETTA, fine voilière, prend au chargement et partira sous peu. Pour passage seulement (excellents emménagements), s'adresser à bord, au pied de la rue St.-Louis, ou à JOSEPH KELLEY, Rue Gravier, No. 36. 9 juillet—6f

POUR LE HAVRE. La barque française ALCYON, fine voilière, capitaine Lemesle, partira sous peu. Pour fret ou passage, (beaux emménagements), s'adresser à bord ou à S. PLASSAN, Rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40. 11 j

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis, leurs clients et le public que la société existant en cette ville sous la raison H. Clostermann, Tourné & Co, est dissoute d'un commun accord. H. CLOSTERMANN, M. TOURNÉ, JOS BAYLE.
Messieurs H. Clostermann et Bayle restent seuls chargés de la liquidation de l'ancienne maison et continueront le même genre d'affaires sous la raison sociale H. Clostermann & Bayle. H. CLOSTERMANN, Jos BAYLE. 15juil—1sem

A LOUER. Une bonne Cuisinière. S'adresser rue Casacalvo, 549. 15 juillet—1

$10 DE RECOMPENSE. Parti de chez moi, SAMEDI, 12 juillet, un cheval bai clair, haut de 14 mains, un pied de derrière blanc et l'autre blanc en partie. On suppose qu'il est dans le [illegible]. La personne qui le ramènera au soussigné recevra la susdite récompense. DANIEL DEVER. Gardien du Cimetière de St Patrick. 15juil—3f

AVIS. LE soussigné a l'honneur de prévenir sa clientèle et le public en général qu'à dater de ce jour il n'est plus associé avec M. Clément Renaud, pour l'exploitation de son atelier de galvanisme, et qu'il continuera comme par le passé, la dorure, l'argenture et le bronzage, sur tous les métaux, à des prix très modérés. H. CHANET, 180 rue Conti. 14 juillet—3

Grocerie à vendre. GROCERIES. A VENDRE une GROCERIE BIEN SITUÉE et BIEN ACHALANDÉE—S'adresser sur les lieux, encoignure Amour et Histoire. 14 juil—12

FROMAGES FROMAGES SAUCISSONS — 200 caisses de 1/2 fromages tête de maure— 200 fromages gras— 30 " gruyère— 10 caisses saucissons de Lyon, en débarquement de la barque "Marie Félicité", du Havre, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée. 14juil—

VINS LIQUEURS VERMOUTH — 60 barriques vin rouge d'Emilion Monferrand— 20 demi do bon ord, — 400 caisses do ; 12 barriques Bryssac et Gustin— 50 caisses liqueurs assorties— 30 do vermouth Noilly, Prat & Co—10 do punch au rum— en débarquement de la barque "Marie Félicité", à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée. 14juil—

CHAMPAGNE' CHAMPAGNE — 150 paniers grandes et ½ bouteilles Moet et Chandon— 150 do Lefevre, en débarquement de la barque "Marie Félicité, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 62 et 64 Vieille Levée. 14juil—

AVIS. La perception des TAXES DE VILLE, pour l'année 1861, sera reprise LUNDI, le vingt-trois courant, à l'Hotel de Ville, en monnaie courante. ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 24juin—30f

Chaux ! Chaux ! 255, Promenade Carondelet, NLLE-ORLEANS. LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien jardin St-Hélène No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de construction. J. MAURICE CESSAC. 14juillet—30f

AU PUBLIC. AYANT vendu ma ligne d'omnibus, je désire retirer ma circulation de tickets d'omnibus. Je prie conséquemment ceux qui en ont de les présenter de suite à mon bureau, rue du Canal, No 186, de 9 heures à midi, tous les jours, excepté les dimanches. Ces billets sont les tickets verts avec mes initiales d'un côté et un omnibus de l'autre, les tickets blancs portant mon nom des deux côtés. Il y a beaucoup de tickets contrefaits en circulation surtout parmi les tickets verts. Je préviens de nouveau le public de ne pas les recevoir. J. B. SLAWSON. Nlle Orléans, 10 juillet 1862. 7 juil

GLOBE MILLS "Moulins Globe". Cet établissement a été transporté Dans la rue Vieille Levée, No 265, Entre les rues St Philippe et Ursulines, En face du marché aux légumes. Et est encore en pleine activité. 15juil—

MARCHANDISES NOUVELLES.
E. GIQUEL, Successeur de GIQUEL & JAMISON, 126 RUE DU CANAL,
VIENT de recevoir d'Europe, voie de New-York par le steamer ROANOKE, les articles suivants qu'il vendra à très bas prix :
Nansous et Mull Mull ;
Mousseline Suisse 8|4 pour chales ;
Percales unies et à carreaux ;
Rubans assortis ;
Chaussettes blanches et écrues, pour hommes ;
Chaus. blanches écrues, pour enfants ;
Bas fil d'Ecosse et coton pour femmes et enfants ;
Alpacca noir de 50 cts à $1 50 ;
Bombazine et mousselines de laine noires ;
Tamise et barège noir ;
Soie noire à coudre ;
Soie noires unies pour robes ;
Galons, lacets, fil, aiguilles ;
Lacets laine et fil, de Rennes ;
Boutons nacre et os ;
Cotons à coudre, de Coats ;
Mousselines brochées et brodées à rideaux ;
Rideaux, mousselines et tulles brodés ;
Eventails, grands assortiments ;
Peignes écailles et imitations ;
Mouchoirs, madras et batiste ;
Linge de table, tout genre ;
Chales et pointes dentelles ;
Toiles et cotons à draps ;
Coton blanc et ginga, &c., &c., &c.
E. GIQUEL, 126. Canal. 9 juil—11f

LIBRAIRIE FRANÇAISE DE HEBERT & ESCOUSSE, 131 RUE DE CHARTRES.
REÇU par les derniers arrivages— Bouchardat & Wahu annuaires 1860—Nysten Dictionnaire de médecine, ainsi qu'un ouvrage de Ricord, &c, &c.
Figuier Année scientifique, et divers livres reliés pour bibliothèque.
Ouvrages brochés.
Le 13e Hussard,
Le Réalisme et la Fantaisie,
E. Pelletan — La Naissance d'une ville,
Les Mohicans de Paris—Illustrés,
Scudo —Année musicale,
Le Chemin de l'épaulette,
La Régence galante,
La question des Filles à marier,
E. Fournier { L'Esprit dans l'histoire, L'Esprit des autres, Enigmes des rues de Paris,
Le Grain de sable,
Les Femmes [illegible] au XXI siècle, &c, &c.
Pièces de Theatre.
IMPORTANT— Les souscripteurs qui ont reçu la première partie des MISÉRABLES sont invités à venir retirer la SECONDE.
Attendant sous peu de jours un certain nombre des DEUX PREMIERES PARTIES, nous engageons les personnes qui désirent souscrire à cet ouvrage à se faire inscrire sans retard. HEBERT & ESCOUSSE. 12juil—6f

Extrait perfectionné de café. CE précieux produit, destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1852. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom. Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & SPRODER, No 504 ½ Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN, 106, rue Tremé, entre Toulouse et St-Louis. 1 juillet—

Louisiana Steam Clothing Manufactory. MANUFACTURE D'HABILLEMENS. 166........Rue du Canal.........166. LES soussignés ont en magasin un bon stock d'habillements d'habitations, pour hommes et femmes. Ils l'offrent à des prix raisonnables pour du comptant. HEBRARD & Co. 7 juillet—1 m

Emprunt. ON désire emprunter pour un an une somme de six mille piastres pour laquelle les meilleures garanties seront fournies. S'adresser par lettres à la poste, boîte No 2138. 9 juillet—

PAPIER A IMPRIMER. Papier demi blanc et brun, à vendre par E. J. HART & Co, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 11 juil

MARCHANDISES SECHES A bon marché. 2,000 DOUZAINES mouchoirs batiste fil, $1 40 la douzaine. THEODORE DANZIGER, A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe. 30juin

CAFÉ. 456 sacs de bon café Java, à vendre en lots à la convenance des acheteurs. WARNEKEN & Co. 41, rue de l'Union. 12 juillet—3

RHUM ET ALCOOL. RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC. 77 et 78, rue Toulouse. 15 fev—6f

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE. Fil en bobines, Mousselines et Baréges français et Marchandises sèches de maison. PAR E. ROGER & Co., C. SAMORY, encanteur.
MARDI, 15 juillet 1862, il sera vendu, à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
1800 douzaines fil en bobines d'Alexandre et Abercrombie.
340 pièces baréges, mousselines et jaconas français, —ET—
250 lots marchandises sèches de maison, telles que—Indiennes, cotons blancs et écrus, mouchoirs madras, mouchoirs batiste, mantilles, chales, filets, bas, voiles, voilettes, ombrelles, corsets, aiguilles, chemises gingas, fil et coton, cotonnades Log cabin, [illegible] jaunes, toiles, coutils, &c. Conditions—à la vente. 14juil

Habillements et Chapeaux. PAR R. B. SYKES. MARDI, 15 du courant, à 10 heures et demie, il sera vendu à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 50, une facture de toile, habits en alpaca noir et de casimir de fantaisie, gilets de dessous en piqué, pantalons de toile blanche, chemises. Aussi, 10 caisses chapeaux de Livourne, paille de Panama, casimir noir, Youman, laine drab, sombreros gris et chapeaux complets de [illegible]. 14 juil

Vacherie ! vacherie ! E. M. JACOBS, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse. IL sera vendu, mercredi 16 juillet 1862, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie en face du C[illegible] Park— 24 vaches laitières. 3 chevaux. 4 charettes. La clientèle et les ustensiles de la vacherie. Conditions—comptant. 12juil—

AVIS. UNE dame, désirant retourner en Europe, désire trouver une place de femme de chambre ; elle peut également prendre des enfants. Elle se contenterait d'un faible gage. S'adresser rue Bourgogne, No 179, entre St-Anne et Orléans. 21juin—30f

A VENDRE par EUG ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18, rue St-Louis. 75 paniers champagne King & Co, grandes bouteilles. 25 [illegible] petites bouteilles. En débarquement du navire R. D. Shepherd, capitaine Gale, venant du Havre, par la voie de Liverpool et de la Havane. 9juil

Demande de maison. On demande à louer, pour le mois d'août, une jolie maison, convenable pour une petite famille et située dans le carré de la ville. S'adresser rue de la Vieille Levée, No 61. 11 juil—6f

DEMANDE DE PENSION. UN monsieur qui parle déjà un peu le français, désirerait prendre sa pension et loger dans une famille française respectable, où l'on ne parle que le français de la bonne société, son principal désir étant celui de se perfectionner dans le style élégant de cette langue. Quoique accoutumé à une bonne table, rien d'extravagant ne serait demandé en ce rapport. S'adresser avec prix et indiquant la situation de la maison à A B au bureau de l'Abeille. 9 juil—6

Chaussures, cuirs, articles à soulier. A vendre pour clore— Bottes, brodequins, chaussures pour dames et demoiselles, peaux de veaux, doublures et un assortiment d'articles à souliers. A vendre à bas prix, pour clore. E. C. CLARK & CO, Rue de la Nlle Levée, No 56, entre Poydras et Natchez. 1juil—6f

Vins de Bordeaux. DEUX cents barriques vin rouge en débarquement et à vendre par A. CARRIERE, 27, Vieille-Levée. 11 juillet—6f

Peinture. VERT chrome et jaune chrome, très pure, secs et à l'huile. Zinc blanc de neige, à l'huile, à vendre par E. C. CLARK & CO., Rue de la Nlle Levée, No 56 entre Poydras et Natchez. 1juil—6f

FOURNITURES de BUREAUX et BONNETERIE, à vendre à bas prix, pour clore, par E. C. CLARK & CO., Rue de la Nlle Levée, No 56, entre Poydras et Natchez. 16juil—7f

Beurre ! Beurre ! VINGT CINQ firquins Orange county, qualité extra en débarquement du steamer "Roanoke" et à vendre par LANATA Frères, 9 et 11 rue Jefferson. 8 j—3f

PAPIER à imprimer, do pour journaux, do pour enveloppes—grandeurs assorties, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6juin—

CATAWBA—100 caisses de 12 bouteilles vin de Catawba qualité supérieure, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, 36 rue Douane. 5e juin

Gelée et pate de goyave. EN boîtes de 2 livres, 1 livre 1|2 et 1|4, à vendre par E. PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale. 12 juil

Saucissons ! Saucissons. DE Lyon et d'Arles, en débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, encoignure Royale et St Louis. 12 juillet

Gruyère et tete de maure. EN débarquement et à vendre par E PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale. 12 juil

Conserves alimentaires et provisions. UN grand choix et assortiment de conserves alimentaires et provisions, en débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale. 12 juillet

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans. AVIS est par le présent donné, conformément à l'article quatre de la charte de cette compagnie, que l'élection annuelle de neuf directeurs pour l'année courante, à partir du quatrième lundi de ce mois, aura lieu au bureau de la compagnie, au coin de la rue du Canal et Passage de la Poste, le lundi 14 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Nouvelle Orléans, le 2 juillet 1862. LOUIS BARNETT, Secrétaire. 2juil—15f

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union. Nlle Orléans, 4 juillet 1862. AVIS est donné que conformément à l'article quatre de la constitution de cette Compagnie, l'élection annuelle de quinze directeurs, pour l'année, à partir du 28 courant, aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure des rues Camp et St. Charles, LUNDI, 14 du courant, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. J. M. CRAWFORD, secrétaire. 4 juil—1s

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Star. Nlle-Orléans, 5 juillet 1862. AVIS est donné que l'élection annuelle de douze directeurs, devant servir à commencer du troisième lundi du mois d'août prochain, aura lieu au bureau de la compagnie No 1½, rue Carondelet, le lundi 21 courant de 10 heures A. M. à 2 P. M. J. D. BELAUME, Secrétaire pro-tem. 4 juil—au 21

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement. Hotel de Ville, No 20, Nelle Orléans, 12 mai 1862. TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement, qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julia et le nouveau Bassin en dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre en dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessement pour le coût du desséchement audit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales. N. E. BAILY, Président. 20 mai—3m

AU PUBLIC. LE public est averti que la ville n'est pas responsable des petits billets émis par G. W. HOLT, ASA HOLT ou McDONNELL & McGRAW, ADAM WAGNER. ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 3juillet—30f

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nlle Orléans, 7 juillet 1862. LES personnes qui doivent à cette Banque et désirent un renouvellement sont invitées à présenter leurs billets à l'escompte le jour d'offre précédant immédiatement l'échéance de leurs obligations, car aucun renouvellement ne peut être accordé pendant que le Board ne siège pas. AUGT. MONTREUIL, Caissier. 8juillet—30f

MODES ! MODES ! Mme DEZAUCHE, Successeur de Mme Turner, 110........Rue du Canal........110. MME DEZAUCHE, ayant fait l'acquisition de l'établissement de Mme Turner, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera tous ses efforts pour maintenir la réputation acquise par cet établissement. Tout ce qui sortira de ses ateliers de mode et de couture sera irréprochable sous tous les rapports et de nature à satisfaire le goût exquis des dames créoles, qui sont respectueusement invitées à visiter le magasin de Mme Dezauche. M. Dezauche qui a été employé, pendant plusieurs années, dans les premières maisons de nouveautés de la ville sera chargé des achats. 7juil—1m

EN débarquement—200 caisses huile d'olives [illegible], à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 12 juil—

PETITS POIS — 20 caisses petits pois de Briant, grandes et demi-boites, 10 caisses petits pois verts de Salles père et fils, [illegible], 10 caisses petits pois verts de Bordeaux. En magasin à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 12 juil—

MUSCAT — 100 caisses vin muscat Frontignac "Jourdan Brive." 50 caisses vin muscat Frontignan supér. "Noilly." En magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 12 juil—

GUIGNOLET D'ANGERS—300 paniers guignolet d'Angers. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 12 juil—

RUM ET ALCOHOL. A vendre par T. LANAUX, No 13, rue Conti. 17juin—1m

A Vendre, CHANGE SUR NEW-YORK. S'adresser à MM. D. DE GOICOURIA & CO., 46, rue Carondelet. 25juin—1m

CHAUDIERES A SUCRE. EN magasin et à vendre par les soussignés, un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE, en FER BATTU et FONDU, sortant de la fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool. M. A. DE LIZARDI & Co, Seuls agents, rue Bienville, No 32. 4 juil—1m

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES. J. L. PELE, SUCCESSEUR DE Mme Vve Le PREVOST, Rue Bourbon, 128, entre Toulouse et St. Pierre. A l'honneur de prévenir MM les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place. Les ordres pour la campagne seront promptement [illegible]. 1 juil—6f

ALAMBIC. UN alambic en cuivre de construction supérieure et complet dans toutes ses parties. A vendre par CUSACHS & OGDEN, Rue Royale et St-Philippe. 30 nov—1m